



PROJET EDUCATIF

MISE À JOUR SEPTEMBRE 2018

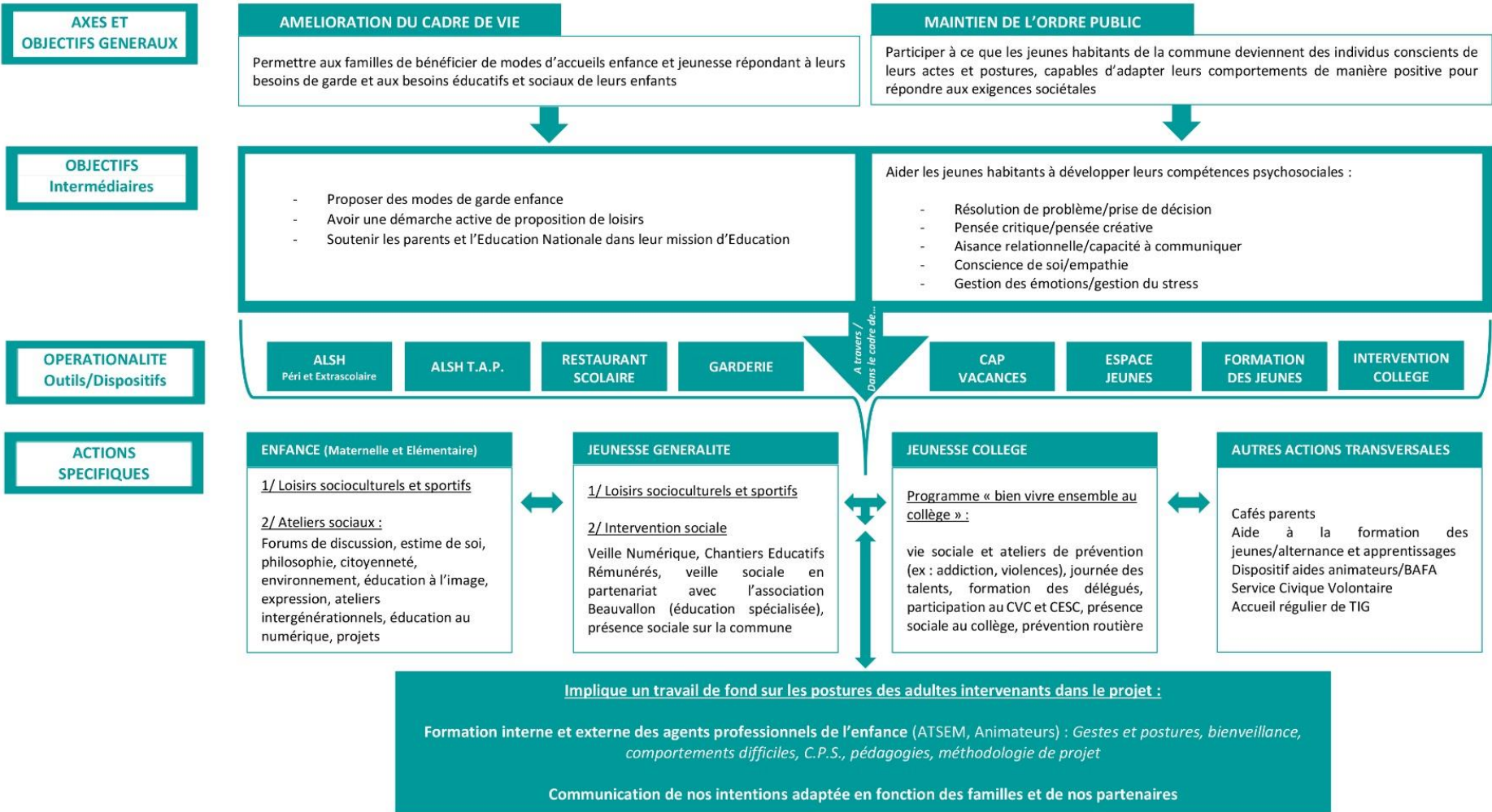
Service Enfance Jeunesse et Sports (SEJS) de Trégastel



Trégastel
TRÉGASTEL

En vertu des articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publiques dans sa commune
 En vertu de l'article L2215-2 du CGCT relatif aux devoirs du Maire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance
 En vertu de l'article L2121-29 du CGCT relatif à la clause de compétence générale attribuée aux communes afin de répondre aux intérêts locaux (dont notamment en matière de cadre de vie)

La commune articule son intervention en matière d'enfance jeunesse comme suit :

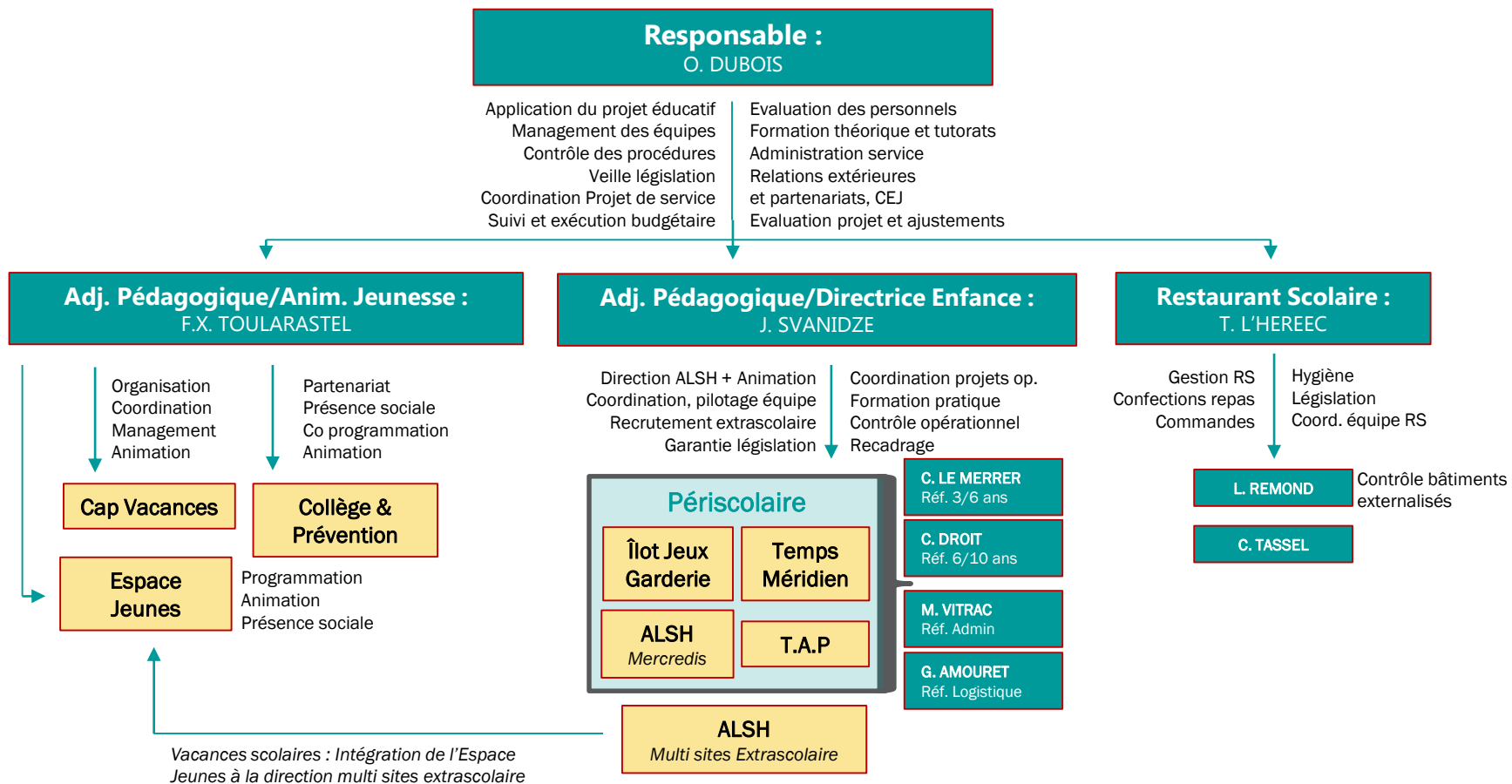


Références et sources : OMS (définition de la Santé 1948/compétences psychosociales 1993), Pédagogie Institutionnelle (Frères OURY), INPES, IREPS, Pôle de compétences ARS, Socle Commun de l'Education Nationale, Parcours citoyen dans les collèges

Sous la Responsabilité du Maire

Sous la Direction Générale des Services : Mme J. IANNACONE

Sous la Direction Adjointe des Services : M Y. LE BORGNE





Service Enfance Jeunesse et Sports Commune de Trégastel

Élus référents : Denise LE PLATINEC, Erwan BOREL

SEJS Trégastel

02 96 23 46 35 - sejs@tregastel.fr

